Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260409-110042026-DE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026 - 20h00
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 7 place de la Mairie à la Mairie de Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

Absente excusée (procuration) :

- ✓ Mme Anne HAYÉ donne pouvoir à M. Hervé BOURGOUIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h05 sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260409-110042026-DE

OBJET N°11-04-2026 : Finances - Garantie prêt de la coop' de construction pour opération ZAC centre bourg

La SCCV HEDE CHEMIN HORAIN, portée par COOP DE CONSTRUCTION, assure la maitrise d'ouvrage d'une opération de construction de 23 logements semi-collectifs financés en PSLA sur l'ilot C2 de la ZAC du Centre-Ville de HEDE BAZOUGES, opération dénommée Le Passage. Le PSLA est un produit d'accession sociale reconnu en tant que logement social au titre de la loi SRU.

Le département d'Ille-et-Vilaine a émis une décision d'agrément PSLA favorable pour le projet LE PASSAGE, en date du 10 Juillet 2025. La banque crédit coopératif accompagne la SCCV HEDE CHEMIN HORAIN dans le financement de l'opération via un prêt PSLA nécessitant une garantie d'emprunt de la commune de HEDE-BAZOUGES.

La commune de HEDE-BAZOUGES est donc sollicité pour garantir cet emprunt auprès du crédit coopératif.

Article 1 :
La commune de HEDE-BAZOUGES accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt de 3 115 011 € maximum, que la SCCV HEDE CHEMIN HORAIN se propose de contracter auprès du crédit coopératif. Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 23 logements, dénommée Le Passage et se situant HEDE-BAZOUGES.

La garantie de la commune de HEDE-BAZOUGES s'éteindra dès lors qu'un remboursement anticipé total sera réalisé sans qu'il soit nécessaire de reprendre une nouvelle délibération.

En cas de remboursement anticipé partiel, la garantie de la commune de HEDE-BAZOUGES sera maintenue à hauteur du montant du prêt restant à rembourser sans qu'il soit nécessaire de reprendre une décision.

Article 2 - Les caractéristiques du Prêt Social Location Accession consenti par Crédit coopératif Banque E&I sont les suivantes :

 PSLA destiné à la construction
- Montant du prêt : 3 115 011 € maximum
- Durée de la phase de mobilisation : 6 ans dont 24 mois maximum de préfinancement.
- Périodicité des échéances : Trimestrielles
- Taux d'intérêt variable : Livret A + 0.90%

Article 3 :
La garantie de la commune de HEDE-BAZOUGES est accordée pour la durée totale du prêt conformément aux caractéristiques énoncées à l'article 2, à hauteur de 3 115 011 € maximum, majorée des intérêts courus pendant la période de mobilisation et capitalisé au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de mobilisation retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Article 4 :
Sur notification de l'impayé par lettre simple du crédit coopératif, la commune de HEDE-BAZOUGES s'engage à se substituer à la SCCV HEDE CHEMIN HORAIN pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 :
Le conseil municipal de HEDE-BAZOUGES autorise Madame la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le crédit coopératif et la SCCV HEDE CHEMIN HORAIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la garantie de la commune de HEDE-BAZOUGES à la SCCV HEDE CHEMIN HORAIN pour l'emprunt d'un montant total de 3 115 011 €, souscrit auprès du crédit coopératif pour financer l'opération de construction de 23 logements PSLA, dénommée Le Passage et se situant à HEDE-BAZOUGES, selon les conditions susmentionnées ;
- **D'autoriser** Madame la maire à signer tous documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260409-110042026-DE

Adopté à 15 voix des membres présents et représentés, 4 voix contre (M. Rochard, Mme Differ, M. Lavelaine de Maubeuge, Mme Riaux).

La Maire
Isabelle CLEMENT-VITORIA



Le secrétaire de séance
Gwenole MELL